

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT DE LA CREUSE

**DÉLIBÉRATION DU
CONSEIL DÉPARTEMENTAL**

SÉANCE DU 23 JUIN 2023

DELIBERATION N°CD2023-06/1/9 DOSSIER N°5709	COMPTE ADMINISTRATIF 2022 DU BUDGET ANNEXE CENTRE DÉPARTEMENTAL DE L'ENFANCE ET DE LA FAMILLE
--	--

Etaient présents :

Eric BODEAU, Thierry BOURGUIGNON, Marie-Christine BUNLON, Delphine CHARTRAIN, Laurence CHEVREUX, Laurent DAULNY, Catherine DEFEMME, Hélène FAIVRE, Patrice FILLOUX, Franck FOULON, Thierry GAILLARD, Marie-France GALBRUN, Mary-Line GEOFFRE, Marinette JOUANNETAUD, Bertrand LABAR, Jean-Luc LEGER, Jean-Jacques LOZACH, Guy MARSALEIX, Armelle MARTIN, Valéry MARTIN, Patrice MORANCAIS, Renée NICOUX, Isabelle PENICAUD, Jérémie SAUTY, Valérie SIMONET, Marie-Thérèse VIALLE

Avai(en)t donné pouvoir :

Philippe BAYOL à Armelle MARTIN
Catherine GRAVERON à Franck FOULON
Hélène PILAT à Guy MARSALEIX
Nicolas SIMONNET à Marie-Thérèse VIALLE

ORIGINE : *Direction Générale des Services/Pôle Ressources et Modernisation/Direction des Finances et Budget*

RAPPORTEUR : M. Franck FOULON

**OBJET : COMPTE ADMINISTRATIF 2022 DU BUDGET ANNEXE
CENTRE DÉPARTEMENTAL DE L'ENFANCE ET DE LA FAMILLE**



LE CONSEIL DÉPARTEMENTAL

*VU la loi du 10 août 1871 relative aux Conseils Généraux,
VU la loi du 02 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des Communes, des Départements et des Régions,
VU la délibération n° CD2021-07/1/1 portant élection de la Présidente du Conseil Départemental de la Creuse,
VU le rapport CD2023-06/1/9 de Madame la Présidente du Conseil Départemental,
VU l'avis de la Commission CD - Modernisation de l'action publique, Finances et Ressources humaines,*

DÉCIDE,

d'adopter le Compte Administratif 2022 du budget annexe du Centre Départemental de l'Enfance et de la Famille dont les résultats se présentent comme suit :

	Investissement	Exploitation	Total
Dépenses réalisées au cours de l'exercice	49 968,70 €	2 632 389,59 €	2 682 358,29 €
Recettes réalisées au cours de l'exercice	123 057,62 €	2 726 345,43 €	2 849 403,05 €

En section d'investissement, le résultat de gestion sur l'exercice 2022 est donc excédentaire à hauteur de 73 088,92 €. Le résultat antérieur reporté, c'est à dire le résultat cumulé des exercices précédant 2022, étant également positif à hauteur de 511 034,25 €, le résultat de clôture 2022 de la section d'investissement est excédentaire à hauteur de **584 123,17 €**.

Section d'investissement

Résultat de gestion 2022 : + 73 088,92 €

Résultat antérieur reporté : + 511 034,25 €

Résultat de clôture : + 584 123,17 €

En section d'exploitation, le résultat de gestion sur l'exercice 2022 est également excédentaire à hauteur de 93 955,84 €. Le résultat antérieur reporté, c'est-à-dire le résultat cumulé des exercices précédant 2022 était également positif à hauteur de 163 739,50 €. Dès lors, le résultat de clôture 2022 de la section de fonctionnement est excédentaire à hauteur de **257 695,34 €**.

Section de fonctionnement

Résultat de gestion 2022 : + 93 955,84 €

Résultat antérieur reporté : + 163 739,50 €

Résultat de clôture : + 257 695,34 €

Mme Valérie SIMONET, Présidente du Conseil départemental, quitte la salle et ne prend pas part au vote.
M. Patrice MORANCAIS, 1er Vice-Président du Conseil départemental, désigné Président de séance, procède au vote.

Adopté : 29 pour - 0 contre - 0 abstention(s)

La Présidente du Conseil
Départemental de la Creuse
Valérie SIMONET